



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **CERTIFICAT D'APTITUDE aux FONCTIONS de FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA) RAPPORT de JURY SESSION 2023**

Ce rapport du jury a pour but d'éclairer les candidats au CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) sur les caractéristiques de l'épreuve et d'apporter des conseils pour les orienter dans leur préparation. Il s'inscrit dans la continuité du rapport des sessions 2021 et 2022. Nous invitons donc les futurs candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission du CAFFA à les relire attentivement, en complément de ces derniers, pour se préparer de façon efficiente.

L'objectif et les modalités du CAFFA sont définis par les textes réglementaires à la lecture desquels nous renvoyons tous les candidats :

- Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.
- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
- Arrêté du 20 juillet 2015 publié au BO n° 30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015 sur la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

La mise en place du CAFFA en Polynésie vise un objectif majeur, celui de constituer un réseau d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs reconnus, capables de répondre aux sollicitations tant en formation initiale, formation continue, formation continuée ou formation d'initiative locale. La certification doit permettre la montée en compétences de formateurs garantissant par là même leur légitimité.

Un parcours de formation d'une durée de deux années est proposé aux candidats. La première année est consacrée à l'épreuve d'admissibilité (18 heures) et la deuxième année aux épreuves d'admission (39 heures) ; ces dispositifs sont inscrits au Plan Académique de Formation (PAF). Ces deux années de formation offrent l'opportunité d'une appropriation progressive des enjeux et des compétences nécessaires à la mise en œuvre des formations : analyse des besoins de formation, construction des actions intégrant notamment la dimension numérique et analyse des effets de la formation sur les pratiques des professeurs.

Le jury, présidé par le Vice-recteur ou par son représentant, est composé d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale, d'un Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional, d'un chef d'établissement et d'un formateur de l'INSPE. La diversité des membres des commissions permet de croiser les regards pour apprécier, outre les compétences attendues par le référentiel du formateur, la loyauté, la force de conviction et la motivation que chaque formateur se doit de cultiver.

Le référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs est l'outil qui permet l'évaluation de l'expertise professionnelle, la réflexion didactique, pédagogique et éducative, la capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation ainsi que la faculté à dépasser le strict champ de sa propre discipline.

## Épreuve d'admissibilité

Elle consiste en un entretien avec le jury de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'échanges) et s'appuie sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Le jury dispose de critères d'évaluation partagés déclinés dans une grille. Cette grille d'évaluation est très explicite sur les 4 familles d'attendus en lien avec les 4 domaines de compétences du formateur (circulaire du 21 juillet 2015) :

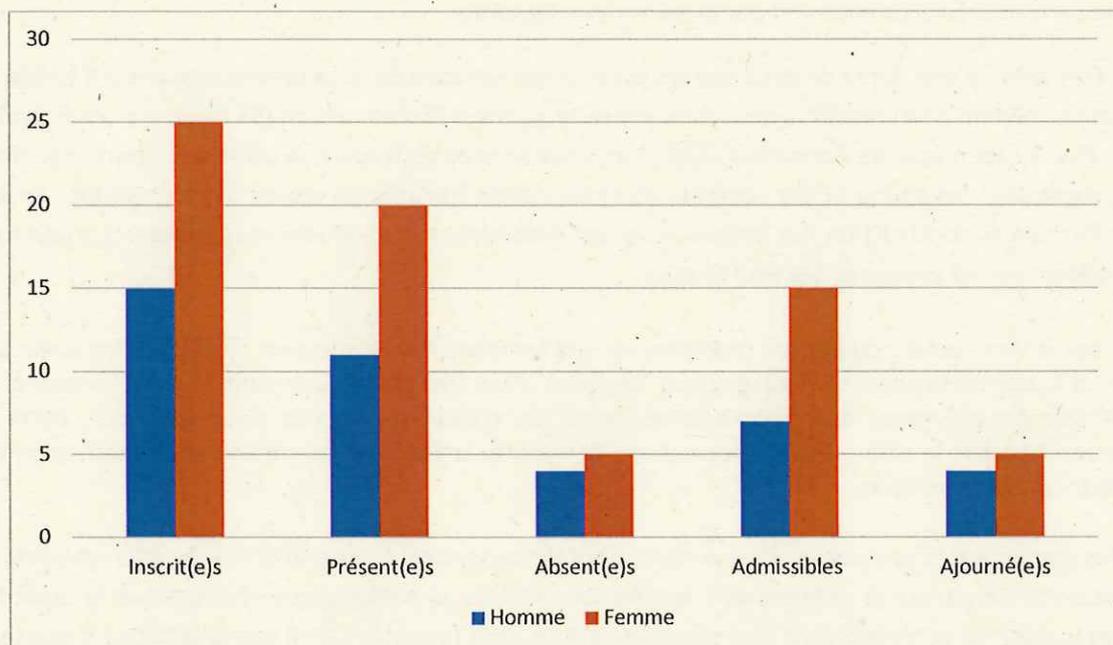
- Penser – Concevoir – Élaborer
- Mettre en œuvre – Animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer – Analyser – Évaluer.

Cet outil permet d'apprécier :

1. L'exposé (communication – argumentation - analyse)
2. L'entretien (expertise disciplinaire pédagogique et didactique - changement de posture).

Le jury rappelle que cette certification s'adresse aux enseignants qui souhaitent devenir formateurs académiques. Il ne s'agit pas d'une épreuve qui viserait à reconnaître la compétence d'un bon enseignant. Aussi, les candidats qui chercheraient par cette certification, une reconnaissance institutionnelle, le moyen d'alimenter un CV pour postuler rapidement sur des postes à profil sans avoir le projet de devenir formateur ou encore de viser une promotion ne peuvent pas être retenus par le jury.

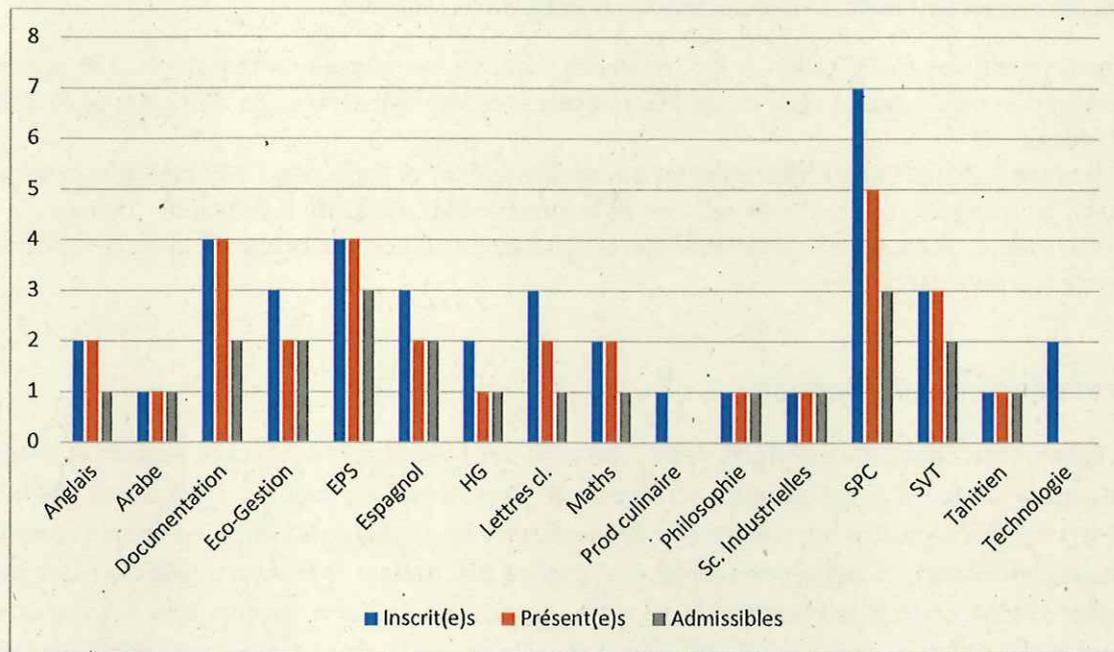
## Statistiques sur les candidats



Taux reçus / inscrits : 55 %

Taux reçus / présents : 70 %

## Statistiques sur les disciplines d'enseignement des 40 candidats inscrits aux épreuves



### Remarques et conseils sur le rapport d'activité

Dans cette première étape, il est attendu que les candidats mettent en valeur les points forts de leur parcours, les expériences significatives de leur trajectoire professionnelle pour montrer que ce cheminement professionnel les amène logiquement vers la fonction de formateur. La grande majorité des rapports ont répondu à cette attente. Le rapport d'activité doit également montrer la capacité à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire...).

À ce niveau de formalisation, il est important pour les futurs formateurs, dès le rapport, de montrer sa capacité à modéliser sa pratique professionnelle en dépassant la simple description chronologique.

Nous rappelons que les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur des domaines d'expertise, des expériences significatives à valoriser, des compétences à mettre en relief. Ils doivent détenir une certaine pertinence avec les éléments abordés dans le dossier.

#### Quelques remarques pour accompagner les candidats et leur éviter certains écueils rédhibitoires :

Les rapports qui ont pénalisé les candidats avaient comme caractéristiques de :

- Souffrir d'une construction sans mise en relief particulière ou de présenter des parties trop descriptives.
- Ne pas dépasser le cadre de la classe, la projection en tant que futur formateur est régulièrement « étouffée » par la posture d'enseignant. Les candidats déclinent alors de façon très incomplète des expériences d'enseignants en compétences de formateur.
- Manquer de problématisation et d'analyse en lien avec les compétences de formateur.
- « Noyer » le jury sous les annexes, par une sélection sans discernement.
- Priver le jury d'un angle intéressant par l'absence de rapport d'inspection (bien qu'obligatoire dans la constitution du dossier). En effet, ces documents apportent un éclairage en faveur des candidats notamment

quand ils sont ou ont été impliqués au niveau d'un établissement de proximité, d'un bassin, d'un territoire, voire même au niveau national.

**Les rapports qui ont atteint leur cible, à savoir attiser la curiosité du lecteur sont :**

- Des rapports synthétiques, clairs, faciles à lire, organisés... qui témoignent d'une réflexion sur le parcours professionnel (parfois universitaire) riche et signifiant en lien avec les compétences du formateur et évitant le catalogue d'actions.
- Un retour réflexif explicite révélateurs des capacités du candidat à montrer par écrit qu'il est déjà dans la posture d'un formateur, qu'il s'agisse d'expériences relevant de la formation initiale ou de la formation continue.
- Un langage écrit adapté, même si d'un candidat à l'autre, le niveau est plus ou moins soutenu dans le vocabulaire choisi et dans la tournure des phrases.

## Remarques et conseils sur l'exposé

Les jurys ont fréquemment constaté des efforts de structuration des présentations (annonce du plan et mise en perspective). La quasi-totalité des productions a respecté le format des 15 minutes. Dans cette phase de présentation, il est essentiel de maîtriser ou tenter de maîtriser le débit de parole, de porter le regard sur l'ensemble des membres de la commission, ne pas redire tout ce que le jury a déjà lu dans le rapport... La lecture des notes dessert le candidat ; il doit pouvoir se détacher de ses notes pour interpréter son discours et le faire vivre. Les candidats doivent comprendre que cette certification est exigeante et que la présentation orale doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse.

Le recours au numérique pour soutenir la présentation orale n'est pas forcément attendu. Néanmoins, il a pu apporter une véritable valeur ajoutée, certaines présentations ayant fait preuve d'originalité permettant d'éclairer les arguments et les propositions, et rendant le discours dynamique. Dans tous les cas, il est préférable de s'exprimer sans support numérique plutôt qu'à l'aide d'un support qui enferme le candidat dans une redite mot pour mot de son écrit professionnel.

S'il n'est pas obligatoire de posséder, à ce niveau, une expérience dans le domaine de la formation celle-ci est cependant un atout évident. Inversement, une expérience de formateur ne peut garantir un accès aux épreuves d'admission automatiquement. Dans l'exposé, le jury cherche à voir de quelle façon les expériences antérieures servent de points d'ancrage à l'analyse, à la lumière des enjeux de la formation. Pour cela, la connaissance du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » est indispensable. On attend du postulant qu'il connaisse ce texte, qu'il possède une réflexion personnelle sur la façon de développer et d'entretenir une compétence professionnelle. Le candidat doit également montrer qu'il maîtrise le référentiel du formateur pour faire la différence et mieux se positionner.

Dès l'exposé, le jury conseille aux candidats de se projeter dans la fonction de formateur, de montrer quelles qualités ils possèdent pour concevoir, animer et évaluer des formations disciplinaires, mais aussi interdisciplinaires, de s'appuyer sur des expériences qui autorisent à penser que ces enseignants sont des formateurs polyvalents. La problématisation qui révèle un questionnement sur la formation est un élément significatif en termes de réflexion et de démarche.

## Remarques et conseils sur l'entretien

La phase d'échange avec les jurés vise à apprécier l'expertise pédagogique du candidat, à sonder plus avant les pistes ouvrant vers la fonction de formateur, notamment à travers le référentiel du formateur. Une posture

dynamique et engageante mettant en évidence les qualités de communication et la motivation du candidat a été appréciée. Il est attendu un registre soutenu. Le jury observe la qualité de l'expression verbale, mais aussi ce qui appartient au registre du non-verbal et paraverbal.

Cette dernière partie est complexe, car les questions peuvent porter sur le dossier, sur l'exposé ou encore faire suite à une réponse du candidat. La préparation en est donc rendue difficile. Il n'y a pas de question piège, ni de réponse unique attendue. La commission cherche à s'assurer de la qualité réflexive du candidat. Sincérité, authenticité et honnêteté professionnelles sont des qualités qui renvoient à une crédibilité en termes de posture de formateur. Cependant, à ce niveau-là, il n'est pas pensable qu'un enseignant souhaitant obtenir cette certification ne soit pas au courant des évolutions importantes et récentes de notre métier.

Cette épreuve nécessite pour chacun de dépasser le contexte de la classe et de sa discipline en s'appropriant des ressources sur le système éducatif, une approche globale du parcours de l'élève ou l'éducation prioritaire par exemple. Certains candidats ne répondent pas à la question posée, ou ne saisissent pas la problématique soulevée. D'autres sont dans l'incapacité d'explicitier des références théoriques citées dans leur écrit, ce qui est très gênant.

On attend également que les candidats disposent d'un minimum de repères sur l'élaboration de dispositifs de formation, sur la place et le rôle du formateur dans cette construction, même s'ils ne sont pas encore opérationnalisés.

Les candidats en réussite sont à l'écoute des questions du jury, prenant le temps de la réflexion avant de répondre. Ils sont en capacité d'argumenter et d'étayer par des références institutionnelles et scientifiques, voire de faire évoluer leurs propositions en fonction du questionnement des jurés. Quand il y a un vécu de formateur, ils mettent en évidence, exposent avec clarté, de façon tangible leur expérience. Si ce vécu de formateur est un atout majeur, l'absence d'expérience en formation n'est toutefois pas rédhibitoire. Les candidats doivent se nourrir de lectures, d'échanges qui permettent de construire une représentation plus précise du métier de formateur. Ils peuvent aussi faire référence à leur vécu de « formé ». Ils doivent pouvoir reconnaître les limites de leur parcours et formuler de façon explicite le cheminement, les étapes à franchir pour compléter leur formation.

Enfin, du fait de leur parcours, ils ont une bonne connaissance du système éducatif, des orientations nationales et programmes officiels de leurs disciplines, voire de l'école au lycée. Une réflexion élargie à l'interdisciplinarité, la transdisciplinarité et l'inter-degrés est également fort appréciée.

## Épreuves d'admission

Cette année, sur les 5 candidats initialement inscrits, 4 ont passé l'épreuve de pratique professionnelle et 2 seulement se sont présentés aux 2 épreuves, condition indispensable pour être admis. Ce constat nous permet d'attirer l'attention de chacun sur le fait que s'engager dans cette formation pour devenir formateur académique est un projet qui doit être réfléchi, planifié de façon rigoureuse, structuré dans sa réalisation. Les candidats disposent de 4 années pour passer les épreuves d'admission (soutenance d'un mémoire professionnel et épreuve pratique) à la date prononcée de l'admissibilité ; il revient donc à chacun de prendre la juste mesure du temps qui lui sera nécessaire pour accomplir le cheminement entre l'épreuve d'admissibilité, qui reconnaît un potentiel de formateur, et celle de l'admission qui atteste de la construction de gestes professionnels liés à la formation.

## Rappel des épreuves d'admission

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel.

## **PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Cette épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur du second degré de la discipline et un formateur INSPE).

Il appartient aux candidats d'identifier l'action qui servira de support à l'épreuve et ensuite de l'organiser en coopération avec les inspecteurs et les acteurs idoines.

### *Choix 1 : Analyse de pratique*

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat puis un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

L'entretien de 30 minutes vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

### *Choix 2 : Animation d'une action de formation*

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe, un entretien avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice.

## **SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL et sa SOUTENANCE**

Le mémoire, dans le cadre du CAFFA, revêt des caractéristiques bien particulières ; ni mémoire de recherche universitaire, ni description de pratiques, son sujet relève d'un problème de métier, référé à des enjeux professionnels, articulant expérience vécue et lectures issues des sphères de la recherche, institutionnelle et professionnelle.

Ce mémoire sert à interroger les problématiques vives relatives à la formation des enseignants ou des CPE au service de la réussite de tous les élèves. Il permet d'analyser les effets de sa pratique de formation en l'interrogeant dans plusieurs dimensions : soit en tant que formateur ou/et futur formateur institutionnel, les effets observés sur les formés, la pertinence des dispositifs de formation proposés.

L'épreuve de soutenance, quant à elle, mobilise le jury tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance. La durée est règlementée : 15 minutes d'exposé du candidat suivies de 30 minutes d'entretien.

La soutenance permet au candidat d'extraire les points saillants de son étude pour expliciter les atouts et les limites des conclusions de la réflexion menée, en mobilisant des références théoriques. Il est attendu du candidat qu'il s'exprime avec clarté et conviction, qu'il rebondisse sur les propos du jury, qu'il entre dans un dialogue constructif avec lui.

## **Bilan quantitatif et qualitatif**

Pour mémoire, en 2022, 16 candidats se sont présentés et 12 ont été admis ; pour la session 2023, 5 candidats se sont inscrits, et 1 candidat a été admis.

## **PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

### *Analyse de pratique*

Cette année, l'épreuve d'analyse de pratique n'a pas été choisie par les candidats. Nous recommandons donc de se reporter aux informations et conseils portés dans le précédent rapport.

### *Animation d'une action de formation*

4 candidats ont choisi d'être évalués dans cette épreuve ; les appréciations retenues étaient dans l'ensemble très satisfaisantes, que ce soit au niveau de l'observation de pratique ou de l'entretien.

Pour apprécier cette épreuve dans sa partie pratique, le jury attend que :

- Le candidat inscrive sa formation dans le cadre institutionnel tout en prenant en compte les caractéristiques du public adulte à former ;
- Le candidat définisse de façon explicite ses stratégies de formation au regard des enjeux de la formation et du public auquel il s'adresse ;
- Le candidat propose des contenus de formation en adéquation avec les enjeux de la formation ;
- Le candidat propose un scénario de formation au service des effets recherchés : choix des outils et supports, organisation des espaces, constitution raisonnée des groupes de travail et modalités ;
- Le candidat prenne en compte l'ensemble des participants et mette en place les conditions de l'interaction entre les stagiaires pour montrer sa capacité à accompagner un collectif ;
- Le candidat instaure un climat bienveillant et sécurisant, propice aux échanges.

L'entretien a permis au jury de vérifier la capacité du candidat à :

- Opérer un recul réflexif et notamment réinterroger son cadre de formation initial le cas échéant ;
- Argumenter les choix réalisés, notamment en explicitant ce qui fonde son projet de formation ;
- Entrer dans un échange professionnel, notamment en acceptant la controverse ;
- Prendre en compte les différentes temporalités de l'action : avant-pendant-après, et inscrire sa formation dans la durée.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de saisir toutes les opportunités qui lui sont offertes pour s'exercer ; l'établissement scolaire est le premier espace possible d'intervention : en proposant à l'équipe de direction d'animer des séquences de travail disciplinaires ou interdisciplinaires par exemple, ou encore de prendre en main un temps de réflexion inter degrés. Il est également possible, dans certaines conditions, d'accompagner un des formateurs académiques dans une action de formation pour s'acculturer.

### **SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL et sa SOUTENANCE**

2 candidats ont présenté leur mémoire professionnel et l'ont soutenu.

Le mémoire est souvent vécu comme un exercice formel, qui doit répondre à une norme ; c'est pourtant un élément constitutif de sa construction en tant que formateur : c'est un lieu de questionnement, de recherche de fondements théoriques pour étayer sa pensée, d'expérimentation, de remise en cause de ses représentations. C'est cette démarche qu'il faut présenter au jury, la qualité rédactionnelle du mémoire permettant aux lecteurs de mieux comprendre la logique de cheminement du formateur en devenir.

En accord avec les grilles nationales d'évaluation, le jury a évalué la qualité du mémoire en s'appuyant sur les critères retenus. Il nous semble ici intéressant de présenter ce qui a permis au jury de positionner un mémoire dans une appréciation « satisfaisant » :

#### ▪ En ce qui concerne la qualité du questionnement et des hypothèses envisagées :

Le sujet est contextualisé à partir de références qui éclairent les problèmes du métier du formateur. Ces références sont combinées avec des réflexions étayées sur l'expérience professionnelle. Le questionnement aboutit à une question de recherche professionnelle ciblée, clairement formulée, mettant en tension plusieurs éléments. Cette question interroge la formation et /ou l'accompagnement de professionnels au service des apprentissages des élèves.

#### ▪ En ce qui concerne la qualité formelle du mémoire :

L'écrit rédigé propose une structure formelle qui permet de comprendre le parti pris du candidat, son analyse de pratique et le processus vécu. Les enchaînements logiques entre parties, sous-parties et paragraphes aident à cet accès. Les normes utilisées pour référencer des lectures relèvent de la recherche (normes APA6). Les annexes proposées auxquelles sont renvoyées le lecteur en lisant le corps du manuscrit sont des aides réelles car elles précisent, illustrent, complètent la réflexion du candidat.

▪ En ce qui concerne la Méthodologie

L'analyse menée par le candidat démontre une articulation logique entre les 3 étapes :

- 1 Problématisation et formulation d'une question de recherche ;
- 2 Élaboration d'hypothèses et présentation du cadre méthodologique de l'enquête;
- 3 Perspectives de réponses et discussion.

Cela se traduit par la formulation d'une question de recherche professionnelle précise à laquelle la méthodologie permet de répondre. Des caractéristiques formelles du mémoire peuvent en attester : titres explicites des parties/sous parties/paragraphes ; un lexique univoque utilisé ; des extraits de la pratique analysée dans le corps du mémoire ; renvoi en annexes pour accéder au matériau brut voire à d'autres données.

▪ En ce qui concerne l'intérêt du dispositif expérimenté

La question formulée aboutit à une réponse explicite car le dispositif, c'est-à-dire le choix de la pratique analysée, le permet. Les liens entre les préoccupations professionnelles (personnelles et/ou partagées par la communauté des enseignants ou CPE), les apprentissages visés pour les formés et la posture d'intervention sont explicites.

▪ En ce qui concerne le traitement, l'analyse et l'interprétation des données recueillies

L'ensemble de l'analyse, du traitement et de l'interprétation est renseigné par les données, même si celles-ci restent partielles ; le mémoire est estimé « satisfaisant » sur ce point à partir du moment où les traces de la pratique ou les données recueillies sont analysées pour répondre à la question posée et reprennent le sujet du mémoire. Un cadre d'interprétation est mobilisé de façon explicite. Les effets de la pratique analysée restent partiellement abordés, mais le sont de façon étayée. Il est apprécié du jury que le candidat, par la compréhension de l'expérience vécue, puisse transférer ses conclusions à d'autres situations de formation.

L'épreuve de soutenance est un moment de dialogue avec le jury ; elle doit être préparée par le candidat pour convaincre le jury de sa capacité à opérer un recul réflexif sur sa pratique de formation, même si celle-ci est minime. Le mémoire est alors le support sur lequel s'appuyer pour cette démonstration.

Les prestations des candidats ont été jugées satisfaisantes :

▪ En ce qui concerne la qualité de la communication

L'exposé du candidat est clair et apporte une réponse au questionnement professionnel investigué ; les supports utilisés aident à la compréhension du propos, sans surcharge ou répétitions.

▪ En ce qui concerne l'analyse distanciée du travail

Le candidat identifie les apports de son travail mais aussi les limites de la réflexion menée ; il met ces apports et limites en regard des enjeux pour la formation et pour les apprentissages des élèves. Loin de desservir le candidat, le fait de reconnaître que sa recherche doit être approfondie sur des points particuliers permet au contraire de dresser des perspectives, de se projeter dans la fonction de formateur.

▪ En ce qui concerne l'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle

Le candidat entre dans un dialogue constructif avec le jury, il accepte de discuter à partir des pistes de réflexion formulées par le jury et comprend les enjeux des questions posées. Il peut justifier et illustrer ses choix « en direct ».

▪ En ce qui concerne la mise en perspective, projection dans le métier de formateur

Le candidat parvient à transférer les résultats de son travail dans un autre contexte de formation, peut se projeter dans de futures missions de formateur académique, envisage des perspectives pertinentes pour son propre développement professionnel.

Nous conseillons aux candidats de s'emparer de cet exercice d'écriture de mémoire comme d'un véritable outil de formation ; c'est une réflexion exigeante, qui demande du temps et qui doit être nourrie par l'expérience vécue. Il est recommandé aux candidats :

- De poser leur sujet très tôt dans l'année et de le tester auprès de leur entourage (collègues, formateurs, inspecteurs), afin de vérifier sa légitimité professionnelle ;
- De faire lire régulièrement leur écrit afin de vérifier que la logique de structuration est bien comprise ;
- De chercher, parmi l'ensemble des cadres d'analyse existant, celui qui lui convient, de pouvoir dire explicitement pourquoi ce cadre d'analyse est exploité puis de se contraindre à la suivre durant toute la démarche d'écriture ;
- De profiter de son aisance orale, souvent repérable, pour organiser son exposé de façon personnalisée, pour donner vie à son propos ;
- De se rendre disponible, durant l'entretien, pour bien comprendre les enjeux des questions du jury et accepter de se laisser mener par lui vers des perspectives nouvelles, pas forcément exploitées dans l'exposé introductif.

## Conclusion

L'obtention de cette certification a pour but de constituer un vivier de formateurs en Polynésie Française, mettant au service des enseignants leur expertise sur des questions disciplinaires comme leurs capacités à répondre à une demande transversale portant sur des questions professionnelles du quotidien.

Tous les candidats rencontrés lors de cette session ont cherché à répondre aux exigences des épreuves, certes avec plus ou moins de réussite. Une épreuve réussie est une épreuve soigneusement préparée qui permet au jury de percevoir les qualités attendues d'un futur formateur chez le candidat. Aussi, la préparation à la certification doit être vécue comme un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles et leur formalisation.

La participation aux stages de formation, la coanimation (quand elle est possible) ou des rencontres avec des formateurs académiques en activité permettraient d'approfondir la représentation des missions de formateur et nourrir la réflexion.

Fait à Papeete, le 22 août 2023

Le Président du jury

Le vice-recteur  
de la Polynésie française



Thierry TERRET



